

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 31 août 2022

Présents : MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna

Excusés : MM. Matthieu Blain – Jacques Gay

Le procès-verbal de la réunion du a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

ERRATUM

l'Officiel 34 N° 4 du 26 août 2022

Rubrique « Montées et descentes à l'issue de la saison 2022-2023 »

Article 31 Accessions – Descentes

a) Accession

- D3 : les équipes classées premières de chaque poule accèdent automatiquement en D2.
- D4 : A l'issue de la seconde phase, les équipes classées premières de chaque poule accéderont au niveau D3.

Si une ou plusieurs places sont vacantes, la ou les meilleures équipes troisièmes de D4 accède(nt) à la D3 et la ou les meilleures équipes troisièmes de D5 accèdent à la division supérieure.

b) Descente

- D3 : les deux derniers de chaque poule descendent automatiquement en phase de brassage D4/D5
- D4/D5 : A la fin de la deuxième phase les équipes de D4 (hors accession) et D5 sont reversées dans la poule de brassage pour la saison suivante

Des descentes supplémentaires peuvent être provoquées par application des dispositions de l'article 26 du règlement du championnat de D1.

La Commission rappelle également que toute équipe forfait général est automatiquement rétrogradée en division inférieure la saison suivante.

Il fallait lire :

a) Accession

- D3 : les équipes classées premières de chaque poule accèdent automatiquement en D2.
- D4 : A l'issue de la seconde phase, les équipes classées premières de chaque poule accéderont au niveau D3.

Si une ou plusieurs places sont vacantes, la ou les meilleures équipes suivantes de D4 accède(nt) à la D3.

b) Descente

- D3 : les deux derniers de chaque poule descendent automatiquement en phase de brassage D4/D5.
- D4/D5 : A la fin de la deuxième phase les équipes de D4 (hors accession) et D5 sont reversées dans la poule de brassage pour la saison suivante.

Des descentes supplémentaires peuvent être provoquées par application des dispositions de l'article 26 du règlement du championnat de D1.

La Commission rappelle également que toute équipe forfait général est automatiquement rétrogradée en division inférieure la saison suivante.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Rappel l'Officiel 34 N° 4 du 26 août 2022

Rubrique Composition des poules Seniors et Vétérans

Les poules seront diffusées en fin d'après-midi sur le site internet du District ; les clubs auront la possibilité de demander un changement de poule au plus tard le 24 août 2022 midi ; les demandes seront alors examinées et les changements effectués à condition que les clubs s'entendent mutuellement (exemple, un club en D3 poule A souhaite basculer en poule B ; le changement sera validé si un club de la poule B désire intégrer la poule A).

Courriels du club U.S. COLOMBIERS NISSAN MEDITERRANEE VIA DOMITIA des 22 et 29 août 2022 pour basculer en Vétérans de la poule D vers la poule E : la Commission ne peut donner une suite favorable, aucun club de la poule E n'ayant émis le souhait de basculer en poule D.

Courriel du club S.C. LODEVE du 22 août 2022 pour confirmer l'engagement de son équipe en Brassage D4-D5 poule E.

Courriels des clubs SETE OLYMPIQUE F.C. et A.S. MIREVALAISE du 23 août 2022 souhaitant changer respectivement de poule en Vétérans : SETE OLYMPIQUE FC 2 bascule de la poule A à la poule B, MIREVAL AS 3 de la poule B à la poule A.

Courriel du club A.S. BESSANAISE du 23 août 2022 pour migrer de la poule C vers la poule D en D3 : la Commission ne peut donner une suite favorable, aucun club de la poule D n'ayant émis le souhait de basculer en poule C.

Courriel du club F.C.O. VIASSOIS du 23 août 2022 pour basculer de la poule C vers la poule D en D3 : la Commission ne peut donner une suite favorable, aucun club de la poule D n'ayant émis le souhait de basculer en poule C.

Courriel du club U.S. LUNEL du 23 août 2022 pour basculer de la poule B vers la poule A en Brassage D4-D5 : la Commission ne peut donner une suite favorable, aucun club de la poule A n'ayant émis le souhait de basculer en poule B.

Courriel du club O. LA PEYRADE F.C. du 23 août 2022 pour basculer de la poule B vers la poule C en Vétérans : la Commission ne peut donner une suite favorable, aucun club de la poule C n'ayant émis le souhait de basculer en poule B.

Courriel du club S.C. ST THIBERIEN du 24 août 2022 pour engager finalement une 3^{ème} équipe Seniors en Brassage D4-D5 (refus initial notifié via footclubs le 26 juillet 2022) : l'équipe ST THIBERY SC 3 intègre la poule B et remplace M. ST MARTIN AS 1 (engagement confirmé par mail le 23 août 2022), basculée en poule D (à la place de M. ST MARTIN AS 2 qui a refusé son engagement par mail le 23 août 2022).

Courriel du club A.S. LA GRANDE MOTTE du 25 août 2022 notifiant l'absence d'équipe vétérans cette saison : la poule A Vétérans est désormais composée de 10 équipes, soit 18 journées de championnat au lieu de 22 journées (journées des 17 septembre, 4 novembre, 9 décembre 2022 et 6 janvier 2023 supprimées).

Courriel du club ASSOCIATION SPORTIVE CROIX ARGENT du **29 août 2022** confirmant l'engagement de son équipe en Brassage D4-D5 poule C.

Courriel du club O. F. THEZAN SAINT-GENIES du **29 août 2022** pour basculer de la poule F vers la poule G en Brassage D4-D5 : la Commission émet un avis favorable. THEZAN ST GENIES OF 1 intègre la poule G qui compte désormais 8 équipes, la poule F est composée de 7 équipes.

Courriel du club POINTE COURTE A.C. SETE du **30 août 2022** demandant le changement de poules de ses deux équipes Vétérans : la Commission émet un avis favorable. S. POINTE COURTE 4 bascule de la poule B à la poule C, S. POINTE COURTE 3 de la poule C à la poule B.

En Vétérans poule C, ROC SOCIAL SETE 4 et PAULHAN ES 4 deviennent ROC SOCIAL SETE 3 et PAULHAN ES 3 (pas d'équipe 3 en Seniors ou Vétérans).

COUPE OCCITANIE SENIORS

Rappel l'Officiel 34 N° 4 du 26 août 2022

Le nombre d'équipes à qualifier à l'issue de la phase organisée par le District est de 9 (neuf).

Les 10 (dix) équipes suivantes évoluant en R1 font leur entrée à partir du dernier tour organisé par le District : CASTELNAU CRES FC 1 – CLERMONTAISE 1 – FABREGUES AS 1 – LUNEL GC 1 – M. ATLAS PAILLADE 1 – SETE FC 34 2 – ST CLEMENT MONT 1 – VENDARGUES PI 1 – BEZIERS A. S. 2 – FRONTIGNAN AS 1

Le calendrier général de la saison est modifié comme suit :

1^{er} tour le 11 septembre 2022 : 20 matchs disputés par 40 équipes, 12 équipes exemptes (6 équipes de R2 et 6 équipes de R3 parmi les 8 engagées dans ce championnat).

2^{ème} tour le 25 septembre 2022 : 16 matchs disputés par les 20 vainqueurs et les 12 équipes exemptes du 1^{er} tour.

3^{ème} tour le 9 octobre 2022 : 8 matchs disputés par les 16 vainqueurs du 2^{ème} tour.

4^{ème} tour le 30 octobre 2022 : 9 matchs disputés par les 8 vainqueurs du 3^{ème} tour et les 10 équipes de R1

Le tirage au sort du 1^{er} tour de Coupe Occitanie Seniors qui s'est déroulé ce jour à 14h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives, à Montpellier, en présence des membres de la Section Seniors et de M. Jean-Philippe Bacou, permanent du District, a donné lieu aux rencontres suivantes, programmées à 15 h sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but si nécessaire :

ST AUNES GS 1/LAMALOU FC 1
ASPTT LUNEL 1/SUSSARGUES FC 1
ALIGNAN AC 1/ST GELY FESC 1
ASPTT MONTPELLIER 1/CANET AS 1
VALERGUES AS 1/MEZE STADE FC 1
CORNEILHAN LIGNAN 1/PEROLS ES 1
ST PARGOIRE FC 1/GIGNAC AS 1
ARSENAL CROIX ARGENT 1/BAILLARGUES ST BRES 1
THEZAN ST GENIES OF 1/COEUR HERAULT ES 1
JUVIGNAC AS 1/M. ARCEAUX 1
MIREVAL AS 1/ST THIBERY SC 1
VILL. BEZIERS FC 1/S. POINTE COURTE 1
PUISSALICON MAGA 1/FLORENSAC PINET 1
M. LEMASSON RC 1/MONTAGNAC US 1
BESSAN AS 1/LAVERUNE FC 1
COURNONTERRAL 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1

SC LODEVE 1/ROC SOCIAL SETE 1
SETE OLYMPIQUE FC 1/MONTARNAUD AS 1
JACOU CLAPIERS FA 1/LA PEYRADE OL 1
MONTPEYROUX FC 1/PAULHAN ES 1

Les 12 équipes exemptes de ce premier tour sont (6 équipes de R2 et 6 équipes de R3 parmi les 8 engagées dans ce championnat) :

Equipes évoluant en R2 :

ASM 34 1 – BALARUC STADE 1 – LATTES AS 1 – M. PETIT BARD FC 1 – PALAVAS CE 1 – PIGNAN AS 1

Equipes évoluant en R3 :

AGDE RCO 2 – MAUGUIO CARNON US 1 – ST ANDRE SANGONIS OL 1 – ST JEAN VEDAS 1 – SUD HERAULT FO 1 – U.S. BEZIERS 1

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

Rappel l'Officiel 34 N° 4 du 26 août 2022

64^{èmes} de Finale le 25 septembre 2022 : 60 équipes entrent en lice, soit 30 matchs, 34 équipes exemptes.

THEZAN ST GENIES OF 1 ayant confirmé son engagement par mail du 29 août 2022, le nombre d'équipes engagées s'élève à 95 équipes.

Ainsi, pour les 64^{èmes} de Finale, 62 équipes entrent en lice, soit 31 matchs, 32 équipes sont exemptes.

Le tirage au sort des 64^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors qui s'est déroulé ce jour à 14h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives, à Montpellier, en présence des membres de la Section Seniors et de M. Jean-Philippe Bacou, permanent du District, a donné lieu aux rencontres suivantes, programmées à 15 h sur le terrain du club premier nommé, avec prolongations et épreuve des tirs au but si nécessaire :

SC LODEVE 1/CANET AS 1
ALIGNAN AC 1/PRADES LEZ FC 1
M. LUNARET NORD 1/M. PAILLADE MERCURE 1
M. ST MARTIN AS 1/ASPTT MONTPELLIER 1
PALAVAS CE 2/M. LEMASSON RC 1
GRAND ORB FOOT ES 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1
PORT MARIANNE MTP FC 1/ST MATHIEU AS 1
MONTPEYROUX FC 1/MONTAGNAC US 1
ST PARGOIRE FC 1/JACOU CLAPIERS FA 1
ST AUNES GS 1/GIGEAN R S 1
PUIMISSON AS 1/M. INTER AS 1
LAVERUNE FC 1/COURNONTERRAL 1
VILLEVEYRAC US 1/ARSENAL CROIX ARGENT 1
ST MARTIN LONDRES US 1/MONTBLANC SF 1
BASSES CEVENNES 1/LE POUGET VENDEMIAN 1
THEZAN ST GENIES OF 1/NEZIGNAN ES 1
VILL. BEZIERS FC 1/M. CELLENEUVE 1
MIDI LIROU CAPESTANG 1/LAMALOU FC 1
VALERGUES AS 1/CAZOULS MAR MAU 1
LUNEL US 1/SETE OLYMPIQUE FC 1
LA GRANDE MOTTE AS 1/VIASSOIS FCO 1
SAUVIAN FC 1/THONGUE ET LIBRON FC 1
VIL.MAGUELONE 1/COEUR HERAULT ES 1
ASPTT LUNEL 1/SUD HERAULT FO 2
PUISSALICON MAGA 1/JUVIGNAC AS 1

VIA DOMITIA USCNM 1/SUSSARGUES FC 1
OL MARAUSSAN BITER 1/CASTRIES AV 1
MARSILLARGUES 1/FC PEZENAS 1
BESSAN AS 1/POUSSAN CA 1
VALROS AS 1/ROC SOCIAL SETE 1
NEFFIES ROUJAN RC 1/MIREVAL AS 1

Les 34 équipes exemptes de ce tour sont :

10 équipes évoluant en R1 :

CASTELNAU CRES FC 1 – CLERMONTAISE 1 – FABREGUES AS 1 – LUNEL GC 1 – M. ATLAS PAILLADE 1 – SETE FC 34 2 – ST CLEMENT MONT 1 – VENDARGUES PI 1 – BEZIERS A. S. 2 – FRONTIGNAN AS 1

5 équipes évoluant en R2 :

ASM 34 1 – BALARUC STADE 1 – LATTES AS 1 – M. PETIT BARD FC 1 – PALAVAS CE 1 – PIGNAN AS 1

7 équipes évoluant en R3 :

AGDE RCO 2 – MAUGUIO CARNON US 1 – MEZE STADE FC 1 – PEROLS ES 1 – ST ANDRE SANGONIS OL 1 – ST JEAN VEDAS 1 – U.S. BEZIERS 1

12 équipes évoluant en D1 (tirage au sort) :

BAILLARGUES ST BRES 1 – CORNEILHAN LIGNAN 1 – FLORENSAC PINET 1 – GIGNAC AS 1 – LA PEYRADE OL 1 – M. ARCEAUX 1 – MONTARNAUD AS 1 – PAULHAN ES 1 – S. POINTE COURTE 1 – ST GELY FESC 1 – ST THIBERY SC 1

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE OCCITANIE SENIORS

ASPTT LUNEL 1/SUSSARGUES FC 1
ASPTT MONTPELLIER 1/CANET AS 1
CORNEILHAN LIGNAN 1/PEROLS ES 1
ST PARGOIRE FC 1/GIGNAC AS 1
ARSENAL CROIX ARGENT 1/BAILLARGUES ST BRES 1
MIREVAL AS 1/ST THIBERY SC 1
VILL. BEZIERS FC 1/S. POINTE COURTE 1
PUISSALICON MAGA 1/FLORENSAC PINET 1
JACOU CLAPIERS FA 1/LA PEYRADE OL 1
MONTPEYROUX FC 1/PAULHAN ES 1

Du 11 septembre 2022

Devront se jouer en semaine en soirée, au plus tard le 14 septembre 2022

(3^{ème} tour de Coupe de France)

Prochaine réunion le 14 septembre 2022

Le Président de séance,
Bernard Guiraudou

Le Secrétaire de séance,
Bruno Lefevre